RÉFLEXIONS PATRIOTIQUES,

Sur la suppression des Jurandes & Maîtrises, l'établissement du droit de Patentes, & l'Abolition des Droits d'Entrée des Villes.

RÉGÉNÉRER l'empire Français dans toutes ses parties ; détruire les abus, qui depuis tant de siecles s'accumuloient dans tous les points de l'administration ; effacer par l'abolition de la féodalité, les marques encore existantes d'un esclavage trop long-temps prolongé ; rendre au culte de nos peres, dans la personne de ses ministres, l'éclat dont il brilloit, dans les beaux jours de l'église naissante ; abolir à jamais, comme indignes de l'égalité qui doit regner entre nous ces distinctions futiles, dont s'énorgueillissoient ces hommes qui ne nous paroissoient grands, que parce que nous rampions bassement à leurs pieds ; rendre au peuple avili, pendant tant de siecles, la souveraineté que son inertie lui avoit fait perdre ; contenir dans des justes bornes le despotisme des chefs établis pour faire exécuter les loix ; dire à l'un, voilà vos droits, aux autres, voilà vos devoirs ; telle est, Messieurs, la tâche qu'avoient à remplir nos augustes représentans ; telle est la carriere pénible, mais honorable, qu'ils avoient à parcourir !

Ils alloient toucher au terme de leurs travaux immortels, malgré les obstacles que ne cessent d'opposer, ceux même qui devroient être leurs coopérateurs ; ils alloient achever le superbe édifice qui s'éleve si majestueusement, lorsque nos lâches ennemis déjoués dans tous leurs projets ténébreux, ont enfin

tâché d'exécuter celui qu'ils regardoient comme leur derniere ressource, & qui dans leur système contre-révolutionnaire, devoit anéantir notre liberté !

Un roi foible & sans caractere, séduit par les suggestions criminelles de ceux qui l'entourent, n'a pas rougi de tromper une nation généreuse & confiante, de se rendre parjure à ses sermens, de mettre aux prises, avec les vils esclaves des despotes Européens, vingt-cinq millions d'hommes libres, & de les exposer peut-être à s'égorger entr'eux par les horreurs d'une guerre civile.

Qu'ils tremblent ces zélés partisans du pouvoir arbitraire, ou plutôt qu'ils renoncent enfin à leurs projets insensés ! cet événement, après lequel ils sembloient soupirer, bien loin d'opérer les funestes effets qu'ils en attendoient n'a fait que raffermir la constitution sur ses bases immortelles : vous avez vu l'indignation succéder au premier moment de la surprise, en apprenant la fuite honteuse d'un monarque trop long-temps notre idole ; vous avez vu le calme du mépris se tracer sur toutes les figures ; vous avez vu tous les bons citoyens enflammés du saint enthousiasme de la liberté, jurer de nouveau de vivre libres ou de mourir, & ces mots sacrés servant de ralliement, ont retenti sur toute la surface de l'Empire.

Nos augustes représentans, environnés de l'opinion publique, ont montré dans cette circonstance la même fermeté, la même grandeur d'ame, qui, en 1789, fit pâlir les tyrans dans une époque encore plus critique.

Respect inviolable pour les propriétés, obéissance aveugle aux loix, surveillance active sur les ennemis intérieurs, courage & fermeté contre les ennemis du dehors : Français, voilà ce qu'exige de vous aujourd'hui l'assemblée nationale, & elle vous répond de votre liberté.

Leurs travaux interrompus pendant quelques jours vont reprendre une nouvelle activité ; bientôt ils poseront la dernier pierre à l'édifice de la constitution ;

THE NEWBERRY
LIBRARY

bientôt ils appelleront ceux qui doivent les remplacer; alors, près de rentrer dans leurs foyers, avant de se confondre dans la foule de leurs concitoyens, ils vous diront: Français, jettez les yeux sur le passé, considérez ce que vous étiez; voyez ce que vous êtes, & jugez nous.

Ce qu'ils vous diront à cette époque que chaque instant rapproche, les amis de votre liberté osent vous le dire aujourd'hui. Citoyens, réfléchissez sur votre situation actuelle, & comparez-la avec le temps de votre servitude.

L'assemblée nationale fidele à suivre les principes qu'elle avoit établi elle-même dans la déclaration immortelle des droits de l'homme, a cru devoir supprimer les jurandes & maîtrises; mais ces jurandes, ces maîtrises donnoient un certain revenu à l'état; en tarissant la source de ces produits, il a fallu les remplacer par d'autres moyens; elle a établi le droit de patentes.

La suppression des unes, & l'établissement des autres a élevé parmi vous quelques murmures inconsidérés qu'un moment de réflexion auroit dû empêcher de naître. Vos lâches ennemis saisissant avec ardeur l'apparence même du mécontentement, ont osé espérer de faire renverser l'étendard de la liberté par les mains qui l'éleverent avec tant de courage, & qui jusqu'ici l'ont soutenu avec tant de constance, par vous-mêmes.

Ils se flattoient du même espoir lorsque la diete auguste abolissant les impôts odieux de l'ancien régime, décréta l'imposition fonciere & mobiliaire, mettant en œuvre les sophismes les plus captieux; ils oserent vous dire que vos propriétés seroient plus chargées par ce nouveau mode, qu'elles ne l'étoient jadis; ils vous le dirent, & vous le crûtes un instant.

Les bons citoyens, les amis de la patrie, les vôtres s'empresserent de désiller vos yeux, ils vous prouverent que quand même vos terres seroient taxées plus haut, ce qui est encore problématique, les avantages que vous retiriez de la suppression de la dîme, de l'abolition de plusieurs droits féodaux, la faculté que vous aviez de racheter les autres, devoit vous refaire

de cette prétendue augmentation ; vous vous rendîtes à l'évidence, & vous jettâtes un œil de mépris sur ces vils comptempteurs de la plus belle des constitutions.

Ce qu'ils firent alors, ils entreprennent de le faire encore aujourd'hui, & ils osent se flatter du même succès ; ils vous démontreront que les jurandes & maîtrises, en favorisant quelques individus épars dans la société, nuisoient au plus grand nombre ; que ces établissemens inventés par l'avidité & le despotisme étoient injustes, & qu'ils ne pouvoient plus exister dans un gouvernement dont l'égalité est la base.

Ils vous convaincront que l'établissement des patentes est un subside juste, légal, & qui ne grevera d'aucune manière ceux qui y seront soumis.

La suppression des droits d'entrée des villes que nos sages législateurs ont décrété, est un avantage que nous sentons tous : on n'a pas besoin de longs raisonnemens pour vous en convaincre ; & c'est avec des acclamations de joie & de reconnoissance que nous avons reçu ce nouveau bienfait.

Le commerce qui fut toujours le nerf d'un état bien constitué, qui le rétablit lorsque des guerres longues & dispendieuses l'ont énervé ; le commerce avoit toujours été languissant & foible dans cet empire par les entraves que la rapacité du fisc n'avoit cessé d'y mettre. L'orgueilleux & superbe Anglais. L'industrieux & simple Batave couvrant les mers de leurs vaisseaux, alloient chercher au loin les productions d'un autre hémisphere qui enrichissoient leur patrie ; & la France favorisée du climat le plus beau, du sol le plus fertile, de la situation la plus avantageuse, ne pouvant soutenir la concurrence, languissoit dans une stagnation mortelle, & voyoit d'un œil jaloux triompher ses rivaux. Le commerce est libre, & les barrieres qui faisoient de nos ci-devant provinces autant d'états séparés, reculées aujourd'hui jusqu'aux frontieres, laissent un libre cours à l'activité Française.

L'industrie qui est au commerce ce que le sang est au corps ; l'industrie qui fut un don que la nature accorda à l'homme en l'assujettissant au travail ; l'industrie qui n'est autre chose que la faculté de se servir de ses bras pour pourvoir à sa subsistance : eh bien, Messieurs, ce droit, cette faculté étoit restrainte par des loix barbares, & l'homme social ne pouvoit gagner son pain qu'en obtenant une permission qu'il lui falloit acquérir au prix de l'or ; jusqu'à quel degré de servitude l'homme avoit avili son semblable ! il existe un édit qu'on fit rendre par un de nos rois, dans lequel on ose lui faire dire que le droit de travailler est un droit royal & domanial : eh, sans doute ! c'est le droit du maître sur l'esclave, du tigre sur le paisible habitant des forêts.

Et devons-nous être surpris que les artistes fussent méprisés de cette poignée d'hommes, que notre stupidité nous faisoit croire pêtris d'un autre limon : la roture, le travail, par le plus absurde des préjugés, n'étoient-ils regardés comme quelque chose de vil & de honteux, incompatibles avec l'honneur, la vertu, & cette façon de penser qui caractérise l'homme honnete & bien né.

Liberté, liberté, s'écria chacun de nous, en voyant s'écrouler les murs de la Bastille, & nos fronts longtemps avilis porterent l'empreinte de ce nom sacré ; mais semblables au jeune étalon qui bondit avec joie dans une vaste prairie, & ne s'apperçoit pas du mords qui retient sa bouche captive, des chaînes pesantes serroient encore nos bras destinés au travail.

Les jurandes, les maîtrises, en favorisant quelques individus, nuisoient à la liberté de tous ; l'artiste astreint à certaines regles, n'étoit point libre de faire tout ce qu'il vouloit, tout ce qu'il pouvoit pour pourvoir à sa subsistance ; & le riche qui, l'argent à la main, vouloit se procurer, ou les commodités de l'aisance, ou l'étalage fastueux du luxe, ne pouvoit acheter où il lui plaisoit, ni faire travailler ceux qui lui convenoient le plus.

Le privilege exclusif de travailler n'exista pas toujours en France ; lorsque les finances commencerent

à devenir la proie des ministres, des courtisans & des favorites. Les besoins de la cour accrurent en proportion de la dilapidation qui se faisoit du trésor public; des guerres longues & malheureuses augmenterent la détresse; les impôts surchargerent les peuples, & leurs murmures se firent entendre jusqu'aux pieds du trône: alors, on inventa de ressources inconnues; on vendit le droit de rendre la justice; bientôt après, le gouvernement voulant pressurer tous les états restraignit le droit de vendre & de fabriquer: alors s'établirent ces corps, corporations, qui s'ingeant le despotisme dont ils étoient la victime, exercerent les plus odieuses vexations sur ceux qui ne pouvoient pas acheter le droit de travailler: ils établirent des regles; pour être admis, il falloit faire d'abord un apprentissage long & pénible, bien souvent infructueux; ce temps expiré, il falloit donner une somme quelquefois exorbitante, eu égard aux facultés du candidat: celui-ci, souvent hors d'état de se la procurer, trop pauvre pour être reçu maître, étoit forcé de travailler pour le compte de son heureux bourgeois, & recevoit un modique salaire qui lui suffisoit à peine pour avoir du pain.

Ces corps, corporations avoient un esprit particulier qui les dirigeoit tous, & l'apprentif qui, durant le temps de son noviciat, étoit leur ennemi naturel, une fois reçu maître s'empressoit de prendre ce qu'on appelle l'esprit du corps, & devenoit leur plus zélé apologiste; ils se liguoient, se coalisoient pour mettre un prix à leurs ouvrages, & forcer le consommateur à subir leurs loix.

L'assemblée nationale a mis tous les Français au même niveau, & chacun de nous jouissant de la liberté la plus étendue, pourra embrasser la profession qui lui conviendra le mieux, & celle qui lui paroîtra devoir être la plus lucrative. L'artiste doué de ce génie qui perfectionne les arts, pourra sans crainte en suivre l'impulsion, & un maître pusillanime ou jaloux ne le comprimera pas dans la routine qu'il suit lui-même, & que l'usage lui fait paroître la meilleure.

Les maîtrises & jurandes offroient encore un abus

que dans les grandes villes sur-tout, l'on voyoit se renouveller tous les jours ; une multitude de procès alloient alimenter la rapacité des suppôts de la chicane ; l'inquisition la plus odieuse, sans cesse aux aguets pour surprendre en contravention l'infortuné qui vouloit gagner sa vie, sans en avoir le droit, alloit fouiller jusques dans les plus humbles réduits ; malheur à lui s'il étoit pris sur le fait : il se voyoit arracher des mains les instrumens nécessaires à son travail ; on le traînoit de tribunaux en tribunaux, & la justice donnant sa sanction à cet abominable despotisme, le forçoit à mourir de faim ou à se livrer au désespoir.

L'assemblée nationale en détuisant les maîtrises, a donc fait un acte de justice.

Vos ennemis, citoyens, en sont si convaincus eux-mêmes, que ne pouvant en nier l'évidence, ils cherchent, par les plus futiles raisons, à en déprécier les avantages ; cette liberté, disent-ils, accordée à tous d'embrasser une profession quelconque, bien loin d'être utile à la société, lui portera un préjudice considérable, puisque la quantité prodigieuse d'ouvriers qui se trouvera dans tous les états, doit détruire nécessairement l'émulation parmi eux, & par conséquent ne donner que des mauvais artistes : d'un autre côté, ajoutent-ils, ces ouvriers accumulés, ainsi les uns sur les autres, doivent se nuire mutuellement, & le travail ainsi divisé en un trop grand nombre, n'en pourra substanter aucun.

Eh bien, Messieurs, ces mêmes raisonnemens qu'ils emploient pour diminuer votre confiance dans les opérations de notre diete auguste, vous pouvez vous en servir victorieusement pour les combattre. Dites-leur : plus il aura d'artistes dans tous les états, plus ils seront intéressés à satisfaire les consommateurs, & à augmenter le nombre de leurs chalans ; une émulation qui aura pour mobile l'intérêt, doit produire nécessairement des chefs-d'œuvres : jettez les yeux sur nos arts libéraux : voyez la peinture, la sculpture, la musique, l'architecture ; pensez-vous que si le fisc eût mis des entraves à ces nobles professions. Le dix-

septieme & dix-huitieme siecles eussent enfanté les miracles que nous admirons tous.

Pour ce qui est des obstacles que nombre des ouvriers peut porter à eux-mêmes : cessez de craindre ! les bons artistes trouveront toujours assez d'ouvrage dans les grandes villes : le luxe croîtra en proportion du génie qui inventera, ou qui perfectionnera : ceux dont les talens médiocres ne leur permettront pas de lutter contre des rivaux, iront chercher dans les villes du second ou troisieme ordre des occupations que le défaut de concurrens ne manquera pas de leur procurer. Les mauvais ouvriers ne pouvant s'en prendre qu'à eux-mêmes, s'ils ne travaillent pas, choisiront un autre état plus analogue aux talens que la nature leur aura départi.

Chacun de nous pourra donc désormais embrasser la profession qui lui paroîtra la plus convenable, il pourra même en réunir plusieurs: mais l'état en vous donnant cette liberté, exige une rétribution annuelle : nos représentans ont supprimé tant d'impôts, qui, par un abus inconcevable, pesoient sur la portion la plus nombreuse de l'empire, & la moins favorisée des dons de la fortune ; il a bien fallu les remplacer: mais ces nouveaux subsides vous gréveront-ils plus que les anciens ? Citoyens, c'est ce que vos ennemis voudroient vous faire croire : quelques réflexions vous prouveront leur mauvaise foi & leurs malveillantes intentions.

Et d'abord, d'après les principes d'égalité établie entre nous tous, chaque état, chaque profession est sujette à ces mêmes loix : plus de privilege, plus d'exemptions, si ce n'est pour les fonctionnaires publics salariés par l'état.

Chacun payera en proportion du prix de l'objet qu'il occupera en loyer, & comme ce prix sera aussi proportionné à ses facultés, à l'étendue de son travail, & à la quantité des bras qu'il occupera, le taux de son imposition, sera nécessairement relatif à ses forces.

D'après ces données que personne ne peut me contester, supposons qu'un artiste occupe un local qu'il paye à raison de deux cens livres : son droit de patente

lui

lui coûte 20 livres par an ; cet impôt paroît d'abord exorbitant, le murmure s'éleve ; mais bientôt la réflexion le fait expirer sur les levres.

En effet, considérez, Messieurs, ce qu'il en coûtoit à un homme qui vouloit acquérir le droit de travailler : on exigeoit, pour premiere condition, que le novice eût fait deux ou trois ans d'un apprentissage pénible & souvent humiliant ; il falloit ensuite payer une somme de quatre ou cinq cens livres, & cet argent ainsi perdu donnoit bien le droit de se servir de ses bras, mais non les outils & la matiere propre à les occuper : il falloit donc encore une somme à-peu-près pareille pour pouvoir exercer ce droit si cher de maîtrise.

Le jeune ouvrier qui vouloit s'établir & travailler pour son compte, devoit chercher d'abord les moyens d'acheter ce droit : il prenoit une femme qui lui portoit en dot la somme nécessaire pour l'acquérir, & le lendemain de son mariage, il étoit maître, mais il ne pouvoit, faute d'argent, commencer son travail.

Que résultoit-il de là ? que ce jeune-homme empruntoit à gros intérêt la matiere premiere pour la façonner ; que le gain qu'il faisoit étoit absorbé par cet intérêt, & qu'au bout d'un certain temps, lorsque le terme du paiement étoit échu, il se voyoit saisir, par son impitoyable créancier, le peu de meubles qui composoient son humble ménage.

Il falloit en outre payer le vingtieme-industriel, contribuer aux charges du corps, aux procès qu'il avoit à soutenir, aux répas qui se faisoient ; toutes ces dépenses & bien d'autres absorboient bien dans l'année la somme de 20 livres.

Artistes de tous les états, depuis le plus noble jusqu'au plus humble ; qu'exige de vous la nation ? que vous payez à l'état l'intérêt de cette même somme dont vous donniez le capital, lorsque vous vouliez vous établir ? L'ouvrier vigoureux qui veut se donner une compagne, pourra mettre désormais dans son commerce la dot qu'elle lui portera, & faire des gains d'autant plus avantageux, que la matiere premiere lui aura coûté moins cher.

Parmi les réflexions que je viens de vous exposer, j'en oubliois une qui n'est pas la moins importante, & qui est bien propre à tranquilliser les esprits relativement à cette nouvelle charge : c'est que dans le fait ce ne sont point les artistes & les marchands qui paieront les patentes ; mais bien ceux pour le compte desquels ils travailleront, ou auxquels ils livreront leurs marchandises : ceux-ci feront simplement l'avance : ceux-là rembourseront & souvent avec intérêt ; ainsi ce nouveau subside qui, au premier coup d'œil paroît exorbitant, sera bien peu de chose, puisque ce ne sera pas tel ou tel particulier qui le supportera, mais la nation entiere.

Vous parlerai-je ici de l'aisance qui bientôt va se manifester dans les grandes villes, par la suppression des droits d'entrée ; lorsque le sel, ce comestible de premiere nécessité, fut devenu libre & marchand, vous rendîtes des actions de graces aux cœurs bienfaisans qui vous soulageoient d'un fardeau ignominieux ; ils aiment le peuple, vous écriâtes-vous dans les transports de votre joie ; ils aiment le peuple, ces représentans de la plus généreuse des nations ; ils savent que l'état ne peut prospérer que lorsque le peuple est heureux, &. sans doute qu'ils le soulageront de tous ces impôts odieux qui enchaînent les bras & l'industrie.

Citoyens, tous vos desirs sont acomplis : ils ne sont plus ces droits que la fiscalité la plus avide avoit imposé aux habitans des grandes villes ; ces mots barbares d'équivalent, d'octrois, de leude disparoîtront de votre idiôme, comme les impôts dont ils donnoient l'idée ont disparu de la surface de votre sol.

Vos yeux courroucés ne verront plus les agens du fisc sous le nom de commis arrêter vos denrées, & vos personnes aux portes de la ville, irriter par des recherches humiliantes l'impatience que vous aviez d'embrasser vos femmes, vos enfans, qu'une longue absence vous avoit rendus plus chers.

Une guerre ouverte étoit entr'eux & vous : vous ne faisiez pas attention qu'en ne payant pas ces droits vous frustriez votre patrie de ces revenus le plus pré-

cieux : mettre en défaut l'inquisition injurieuse de ces vils mercenaires étoit votre plaisir suprême. Vous trouver en contravention, étoit l'étude de ces hommes méprisables.

Que pourrois-je ajouter de plus pour vous faire comprendre les avantages de ces suppressions : l'expérience vous le fera mieux sentir, que tout ce que je pourrois vous dire : encore quelque temps, & lorsque la commotion qui vous agite tous, nous aura permis de reprendre notre équilibre, lorsque l'esprit de parti ne regnera plus, lorsque tous les citoyens unis par le même sentiment se regarderont comme des freres, alors tous les cœurs, toutes les voix se réuniront pour chanter les bienfaits de la plus étonnante, comme de la plus heureuse des révolutions.

Mais, citoyens, si vous voulez atteindre à ce but si desiré, fermez l'oreille à toutes les suggestions de vos ennemis : éloignez de vous sur-tout ces prêtres sanguinaires qui, se refusant au serment le plus juste, viennent vous prêcher la guerre civile, au nom d'un Dieu de paix : la guerre civile ? Citoyens, pouvez-vous y penser sans que les cheveux se hérissent sur vos têtes ? La guerre civile ; en auriez-vous calculé toutes les horreurs ? Frémissez à la vue des maux qui accableroient votre malheureuse patrie : alors dépouillant tout sentiment d'humanité, étouffant dans vos cœurs le cri terrible de la nature, devenus plus féroces que les tigres mêmes, vous méconnoîtriez pere, frere, femmes, enfans ; eh, qui sait jusqu'où pourroit vous entraîner l'abominable fanatisme ! qui sait si dans l'excès de votre délire vous ne plongeriez pas froidement le fer parricide dans le sein qui vous a nourri, & dans les flancs de celui qui vous donna l'être : vos cœurs se soulevent à cette idée horrible : il n'est pas possible, dites-vous : eh bien ! lisez l'histoire de vos peres, lisez, & par le tableau qu'elle vous présentera de ce temps exécrable, jugez de ce que vous seriez vous-même.

Mais non, Messieurs, ce sont de vaines terreurs ; graces à la philosophie qui vient d'éclairer notre raison, la postérité ne reprochera pas au dix-huitieme siecle

815

les horreurs dont se souilla le seizieme : nous jouirons de la paix malgré toutes les manœuvres de nos ennemis ; nous les forcerons à en jouir eux - mêmes, & lorsqu'enfin la tranquillité nous permettra de goûter les fruits de notre régénération politique, chacun de nous s'écriera avec le noble orgueil que donne le sentiment: Je suis Français.

A TOULOUSE.

De l'Imprimerie Nationale. 1791.